

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

en exercice : 18

présents : 12

votants : 14

l'An deux mille vingt-quatre

le 08 avril à 17h,

le Conseil municipal de la commune de Barjac,

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,

sous la Présidence de M. Edouard CHAULET, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 26 mars 2024

PRESENTS : M. CHAULET – Mme GUYONNAUD – M. BELIN – Mme BOFILL – Mme FERRAT – M. GILLES – M. IPSILANTI – Mme LE HE – Mme BRUGNON – M. RAYBAUD – M. FURESTIER – M. EL ATTAR

Absents : Mme CLAVAGUERA – M. VINOLO – M. LAZARD – M. GEVAUDAN

Procuration : Mme OLIVIERI à Mme GUYONNAUD – Mme ESNEE à M. GILLES –

Délibération n°2024 - 40

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT POUR L'ORGANISATION DE LA FOIRE BIO 2024

M. le Maire rappelle au Conseil que la municipalité organise depuis 2022, au plus fort de la saison touristique pendant le festival «Barjac m'en chante », cette manifestation. Cette dernière réunit une cinquantaine de producteurs bio et d'artisans du métier de la bouche bio du département et de ceux limitrophes, a acquis une réputation et est devenue un rendez-vous habituel à la fois pour les vacanciers, les festivaliers et les consommateurs gardois.

La foire est élargie aux produits non alimentaires écologiques, solidaire et permet de mettre en lumière les savoir-faire de fabricants locaux. Tout est mis en œuvre pour bien accueillir le visiteur, avec des animations tout au long de la journée, et notamment une animation musicale, une buvette et un espace de restauration ombragé permettant la découverte de spécialités gastronomiques. Favorisant la rencontre directe entre producteurs et consommateurs, avec la garantie d'une certification bio, cette manifestation s'inscrit dans la démarche communale de protection de l'environnement et de développement d'une alimentation saine, ainsi que dans le cadre de la politique alimentaire du Département.

Soucieux de préserver la tenue à BARJAC de cet incontournable événement, Monsieur le Maire propose au Conseil de décider de l'organisation par la commune de l'édition 2024 qui sera la 20^{ème} édition,

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

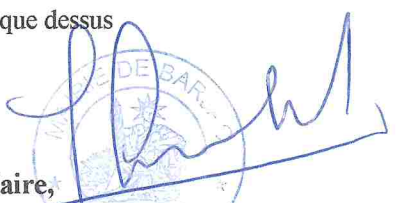
DECIDE d'organiser la 20^{ème} foire bio à BARJAC, le dimanche 28 juillet prochain,
AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter l'aide financière du Département.

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente publication.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Pour copie conforme au registre.


La secrétaire de séance,
Mme Aline GUYONNAUD


Le Maire,
M. Edouard CHAULET

Accusé de réception en préfecture
030-213000292-20240408-68_40-DE
Reçu le 18/04/2024